

COUSANCE

Pour 2023, la commune investit 1 200 000 €

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 4 avril dans la salle des mariages de Cousance afin de voter les comptes administratifs et le budget.

Les comptes administratifs montrent un bénéfice de 660 000 € pour l'année 2022. « Le poste d'énergie a augmenté de 28 % mais nous pouvons voir l'avenir sereinement avec une trésorerie de plus d'un million d'euros et une capacité de désendettement sur 5 ans et demi », précise le maire de Cousance, Christian Bretin. Les finances saines permettent aux conseillers municipaux de ne pas augmenter les impôts locaux. Les comptes administratifs ont été approuvés par douze conseillers. La conseillère d'opposition Brigitte Jouffroy s'est abstenue.

■ Vote du budget

Le budget de la commune atteint 970 000 € en fonctionnement et 1 200 000 € en investissement. Les principaux investissements sont l'aménagement d'une voirie pour la résidence des vignes (150 000 €), la finalisation de l'entrée nord (100 000 €) et la restauration de Notre-Dame du Chêne (140 000 €). Une seule abstention pour le vote du budget est à noter.

■ Vote pour le Plan local d'urbanisme intercommunal

Le maire a exposé les avan-



Le conseil municipal a voté en grande majorité pour le Plan local d'urbanisme intercommunal. Photo Progrès/Philippe CHAVANNE

tages du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour lui, le PLUi permet d'avoir une vision pour tout un territoire et une cohérence avec les territoires voisins. De plus, il permet de mutualiser avec les 22 communes les coûts induits par la production du document.

« Même avec le PLUi, les mairies resteront les interlocuteurs privilégiés pour nos administrés et elles pourront avoir des techniciens à proximité. Le PLUi, c'est l'avenir. Nous ne devons pas rester crispés sur notre petit territoire », conclut Christian Bretin. Pour le conseiller Philippe Roux, le PLUi est le sens de l'histoire mais il faut être très vigilant sur les détails du montage de ce plan. Un PLUi, c'est « l'effacement des communes ». « Le PLUi risque de déséquilibrer le territoire. Certaines communes auront des zones artisanales et d'autres non », conclut Brigitte

Jouffroy. Le vote du PLUi s'est clôturé par une opposition et deux abstentions.

■ Divers

La commune a investi 86 000 € pour que le cabinet médical soit terminé en juillet afin d'accueillir les deux nouveaux médecins.

Le maire est revenu sur la fermeture de la crèmerie. « Nous avons investi 50 000 € et nous sommes très amers après le dépôt de bilan mais nous avons deux candidats pour reprendre le local », précise Christian Bretin.

En fin de séance, le 1^{er} adjoint a alerté les conseillers sur l'état de la nappe phréatique. « La nappe du printemps est même niveau que celui de l'été 2022. S'il ne pleut pas au mois d'avril, les restrictions seront à prévoir cet été », souligne Daniel Lievin.

De notre correspondant
Philippe CHAVANNE